

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012/MC – DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT



Kone

4

SIDI LAMINE KONE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC – DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT



Kone

4

SIDI LAMINE KONE

Ministère de la Culture

Région de Gao

**Mission Culturelle de
Gao**

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

ETAT DE CONSERVATION DU TOMBEAU DES ASKIA DE GAO (Ref1139)



Décembre 2018

Mission Culturelle de Gao

INTRODUCTION :

Gao, capitale administrative et économique de la 7^{ème} région du Mali, abrite le Tombeau des Askia, situé au nord-ouest de la ville entre les quartiers Gadeye et Farandjireye.

Le Tombeau des Askia, bâti en 1495 par Askia Mohamed, Empereur de l'empire Songhaï, est un témoin de la puissance et de la richesse de l'empire.

Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint Petersburg (Fédération de Russie), à la demande de l'Etat malien, suite à l'occupation de la ville de Gao par les groupes terroristes (MUJAO et AQMI).

L'implication et l'engagement de la jeunesse de Gao dans la protection du patrimoine culturel a permis de sauver le bien Tombeau des Askia de la destruction djihadistes pendant l'occupation de la ville.

L'attachement communautaire à la protection et à la sauvegarde de leur patrimoine culturel est à encourager et à soutenir. Le retour de la stabilité en 2013, avec l'appui de la communauté internationale et en réponse aux mesures correctives, plusieurs activités ont été menées pour la conservation du bien :

- L'organisation de la réunion des experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel malien, le 18 février 2013 au siège de l'UNESCO à Paris qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali.
- La mission conjointe de l'UNESCO et du Mali en vue de l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine culturel de Gao (février 2014) ;
- Crépissage du Tombeau des Askia en juillet 2014 ;
- Mission de diagnostic des experts, Mai 2014 ;
- Mission d'évaluation du bien après les travaux, juin 2015 ;
- Mission de diagnostic et de sondage sur la toiture du bien, Mai 2016 ;
- Mai 2017, mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia ;
- Etude d'inventaire du patrimoine mobilier et de mise en place de plan d'urgence du Tombeau des Askia ; Juillet 2017 ;
- Elaboration du plan de conservation et de gestion du Tombeau des Askia ; Novembre 2017 ;
- Renforcement des capacités à la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels du Mali ; Décembre 2017.
- Crépissage du Tombeau des Askia, édition Mai 2018 ;
- Etude de restauration et de réhabilitation du bien 2018 (rapport non disponible) ;
- Le bien « Tombeau des Askia » bénéficie du fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la demande d'assistance internationale N°2962

soumise par le Mali pour la « Restauration et mise en valeur du Tombeau des Askia de Gao».

Rappelons que le 8 décembre 2016 par Décision 11.COM 5.2, le Tombeau des Askia a été inscrit par l'UNESCO sur la liste des biens culturels sous protection renforcée, dans la perspective de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires au retrait du bien sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Le présent rapport donne l'état actuel de conservation du Tombeau des Askia et les actions réalisées pour son retrait sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Réponse de l'Etat partie à la décision du comité du patrimoine mondial

1. **Ayant examiné** le document WHC/18/42.COM/7A
2. **Rappelant** la décision 42 COM 7A.15 adoptée à sa 42^e session (Manama/UNESCO, 2018).
3. **Prend note** des avancées enregistrées (ou effectuées) dans la mise en œuvre par l'Etat partie des mesures correctives adoptées à sa 40^e session, dans un contexte sécuritaire toujours difficile dans le nord du Mali, notamment sur la restauration et l'amélioration des composantes physiques du bien, l'action contre l'érosion hydrique, le nettoyage et la construction de la clôture et l'encouragement à poursuivre ces actions avec le soutien de ses partenaires.

L'Etat partie apprécie la mention adressée par le comité du patrimoine mondial pour les activités menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les appuis techniques et financiers pour la conservation du Tombeau des Askia et s'engage à consolider les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des mesures correctives pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril. L'Etat partie informe le comité du patrimoine mondial que le suivi du bien a été accentué par le chef de la Mission Culturelle. Chaque semaine, il passe pour voir l'état de conservation du bien.

4. **Félicite l'Etat partie** pour l'élaboration du nouveau plan de gestion et de conservation 2018-2022 et plus largement sur le renforcement de l'implication de la communauté locale dans les actions menées en faveur du bien.

L'Etat partie remercie sincèrement l'UNESCO pour la prise en charge de l'élaboration du plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia 2018-2022. L'Etat partie invite tous les partenaires à soutenir la réalisation des activités du nouveau plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia pour une meilleure conservation du bien. La Mission Culturelle propose une remise officielle du plan de conservation et de gestion du Tombeau des Askia aux autorités administratives et politiques de la région pour une meilleure implication de tous les partenaires dans la protection du bien.

5. **Note avec satisfaction** la soumission par l'Etat partie, ainsi que son octroi, d'une assistance internationale pour la restauration et la mise en valeur du

bien, visant la réparation du toit endommagé, l'entretien de la tour pyramidale et la régénération des arbres hasu.

L'exécution de l'assistance internationale pour la restauration et la mise en valeur du bien, impliquera d'avantage la main d'œuvre locale dans les travaux de réparation, d'entretien et de régénération conformément au contrat : 4500373701 signé entre l'UNESCO et la Mission culturelle de Gao. L'Etat partie veille au respect strict de la réalisation des travaux conformément au contenu du contrat signé et la requête d'assistance internationale soumise au comité du patrimoine mondial.

6. **Exprime sa préoccupation** sur les risques persistants de dégradation de la nécropole du fait de l'érosion hydrique en dépit des mesures prises et notamment suite à l'effondrement du toit de la mosquée des hommes en août 2017 et encourage également l'Etat partie à poursuivre la mise en œuvre des mesures correctives avec une attention particulière sur l'inspection régulière du bien et sur l'élaboration d'un manuel de conservation des composantes du bien précisant le mécanisme d'évaluation périodique de son état de conservation.

La redynamisation des structures communautaires et la dotation de la Mission Culturelle en moyen financier et logistique comme indiqués dans le plan de gestion et de conservation 2018-2022 permettront de minimiser les risques persistants de dégradation de la nécropole et des mosquées par une inspection régulière et l'élaboration de manuel de conservation des composantes du bien.

La communauté locale a procédé en mai 2018 au crépissage du Tombeau des Askia. Le crépissage est une activité traditionnelle de conservation qui mobilise toute la communauté au tour du bien pour consolider, renforcer les structures du bien par l'ajout d'enduit bien préparé. Ce crépissage du Tombeau des Askia, deuxième après l'occupation de la ville, a suscité chez les communautés l'engouement de renouer avec la tradition ancestrale de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel.

7. **Lance un appel** à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts de l'Etat partie et contribue à la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali.

La mise en œuvre de la deuxième phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali et la réalisation des activités consignées dans le plan de gestion et de conservation 2018-2022 permettront de contribuer efficacement à la mise en œuvre des mesures correctives adoptées lors de la 40^e session de l'UNESCO et facilitera le retrait du bien sur la liste du patrimoine mondial en péril.

8. **Encourage** en outre le centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives à explorer la possibilité de mettre en place un programme de

soutien à distance à court terme afin de permettre le dialogue sur le renforcement des capacités et la rédaction de l'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ;

La formation du cours FAC- Africa 2018 à Bamako du 12-30 Novembre 2018, la rencontre des gestionnaires des sites du patrimoine mondial en péril et celui de Bandiagara avec David Stehl, spécialiste du programme du centre du patrimoine mondial, division culture (unité Afrique) au siège du bureau de l'UNESCO à Bamako sur le suivi à distance, à court terme des trois sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril et l'évaluation de la deuxième phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et la restauration des manuscrits anciens du Mali (2017-2018) sont des rencontres qui contribueront au renforcement de capacités des gestionnaires et faciliteront la rédaction de l'Etat de conservation pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

L'Etat partie sollicite des rencontres fréquentes et/ou périodiques des spécialistes de l'UNESCO avec les gestionnaires des sites et la participation des gestionnaires à la session annuelle d'examen de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial pour une meilleure maîtrise de DSCOCR par les gestionnaires de sites.

- 9. Demande à l'Etat** partie de soumettre au centre du patrimoine mondial, d'ici le 1^{er} février 2019, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le comité du patrimoine mondial à sa session en 2019 ;

- 10. Décide** de poursuivre l'application du mécanisme de suivi renforcé pour le bien ;

Il est important de signaler l'attention particulière des forces de sécurité et de maintien de la paix au Tombeau des Askia par des visites régulières et la prise en charge de certaine préoccupation. Exemple : la force barkhane a financé la mise en place de panneaux signalétiques en face du bien donnant plus de visibilité et de protection.

CONCLUSION

La Mission Culturelle, structure technique de gestion du bien, le comité de gestion du Tombeau des Askia et les collectivités décentralisées, conjuguent leur effort pour la mise en œuvre des mesures correctives pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

L'implication des jeunes à travers des visites guidées, des formations, des causeries-débats, des conférences dans les écoles et des rencontres d'échange sur la protection du patrimoine culturel contribuent à consolider l'intérêt de la protection du bien par les jeunes.

La réalisation des travaux de restauration et la mise en valeur du bien par le fond du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la demande de l'assistance internationale N°2962 contribuera à protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien.

En fin la dotation de la Mission Culturelle en moyen financier et logistique est indispensable pour l'atteinte des objectifs assignés à savoir une meilleure implication de la communauté et le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.